

**Procès verbal de l'Assemblée Générale  
du groupe de recherche d'intérêt public (GRIP-UQAM)**

**31 mars 2016**

**R-M120**

**Bilan, reconnaissance des comités, élections**



0. Ouverture
1. Procédures
  - 1.1. Animation
  - 1.2. Adoption du dernier procès verbal
2. Avis de motion
3. Rapports d'activités
4. États financiers
  - 4.1. Adoption des états financiers
  - 4.2. Nomination du ou de la vérificateur-trice
5. Élections
  - 5.1. Comité exécutif
  - 5.2. Conseil d'administration
  - 5.3. Comité d'attribution de subventions
6. Reconnaissance des comités
7. Politiques
  - 7.1. Politique de médiation
  - 7.2. Politique d'inclusion
  - 7.3. Politique d'embauche
  - 7.4. Contrat de travail
8. Varia
9. Fermeture

**0. Ouverture**

Il est proposé d'ouvrir la réunion à 18:16

Proposé par Frédéric Rogenmoser

Appuyé par Marie-Ève Lamy

**1. Procédures**

**1.1. Animation et notes**

Il est proposé que Michael Brophy soit à l'animation et que Geneviève van Caloen soit au secrétariat.

Proposé par Pascale Martin-Valois  
Appuyé par Aube St-Amand  
Adopté à l'unanimité (AU)

### **1.2. Adoption du dernier procès verbal**

Il est proposé d'adopter le dernier procès verbal, de l'Assemblée générale du 25 août 2015

Proposé par Danny Colin  
Appuyé par Frédéric Rogenmoser  
AU

### **1.3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Proposé par Danny Colin  
Appuyé par Aube St-Amand  
AU

## **2. Avis de motion**

Dépôt de deux avis de motion qui seront traités à la prochaine assemblée générale.

Il est proposé de modifier l'article 58 des RG pour :

*Le CE peut nommer des Responsables intérimaires pour combler des postes vacants. Ces dernières entre en fonction et y demeurent pour le reste du terme non expiré. Suite à la nomination, le CE doit informer le CA par courriel. Toute opposition du CA, dans les X semaines qui suivent la nomination par intérim du ou de la Responsable, enclenche une procédure de vote. La décision du CA doit être sur le maintien de la nomination et doit être adoptée à majorité (50%+1) pour que le ou la Responsable par intérim reste en poste. Dans le cas où la majorité n'est pas atteinte, le poste concerné redevient vacant. La procédure de vote peut se faire par courriel afin d'accélérer le processus de décision en lien au nomination par intérim.*

Il est proposé de modifier les articles 19, 32 et 34

*Suite à la modification de la Politique 51 par l'UQAM, nous devons ajuster nos règlements généraux pour qu'ils reflètent les changements en ce qui concerne la nomination, l'élection et la composition du CA du GRIPUQÀM.*

*Extrait des règlements généraux actuels*

*19. L'Assemblée générale de vote :*

*a) vote les membres du conseil exécutif et le ou la représentante d'un groupe écologiste externe à l'UQAM sur le conseil d'administration;*

*32. Le CA est composé:*

*\* d'un ou d'une représentante de chacune des sept (7) associations étudiantes facultaires de*

*l'UQAM désignées par celles-ci;*

*\* de trois (3) représentantes de comités désignées en Plénière intercomité ;*

*\* de deux (2) représentantes du CE*

*\* d'une (1) représentante d'un groupe écologiste externe à l'UQAM*

*34. En cas de deux (2) absences nonmotivées à des réunions ordinaires et consécutives du CA, la ou le membre est destituée de ses fonctions.*

*Le CA informera par écrit la personne ainsi que l'instance qu'elle représente (s'il y a lieu) de sa destitution afin que celle-ci désigne une nouvelle ou un nouveau représentante.*

*Version modifié des règlements généraux*

*19. L'assemblée générale de vote :*

*a) vote les membres du CE, le ou la représente d'un groupe écologiste externe à l'UQAM et les sept (7) postes réservés à un ou une membre de chacune des associations étudiantes facultaires de l'UQAM.*

*Dans le cas où l'association étudiante facultaire souhaite s'exprimer en AG sur le choix de leur membre, elle doit en informer au préalable le GRIP.*

*La première assemblée à se réunir entre le GRIP et l'association étudiante facultaire désigne alors une ou plusieurs membres. Le ou la membre désignée par l'assemblée générale de l'une de ces deux parties peut siéger sur le conseil d'administration du GRIP en tant qu'observateur-trice jusqu'à son entérinement par l'assemblée générale de l'autre partie (article 6.1.2.2 de la Politique 51 de l'UQAM). Advenant qu'une faculté n'a pas d'association étudiante facultaire, l'expression «membre d'une association étudiante facultaire» serait à remplacer par «étudiante de la faculté».*

*32. Le CA est composé*

*\* d'un ou une membre de chacune des sept (7) associations étudiantes facultaires de l'UQAM.*

*\* de trois (3) représentantes de comités désignées en Plénière intercomité ;*

*\* de deux (2) représentantes du CE*

*\* d'une (1) représentante d'un groupe écologiste externe à l'UQAM*

*34. En cas de deux (2) absences non motivées à des réunions ordinaires et consécutives du CA, le ou la membre est destituée de ses fonctions. Le CA informera par écrit la personne ainsi que les instances qu'elle représente (s'il y a lieu) de sa destitution afin que celles-ci désignent une nouvelle représentante.*

*Les avis de motion sont reçus par l'assemblée.*

*Il est proposé que le CA discute de ces avis de motion d'ici la prochaine AG*

*Proposé par Jean-Bernard Addor*

*Appuyé Simon Duchesne*

*AU*

### **3. Rapport d'activités**

Il est proposé que chaque comité présente son bilan d'activité en maximum 5 minutes.

Proposé par Christian Labrecque

Appuyé par Marie-Ève Lamy

AU

Il est proposé d'adopter les rapports d'activités des comités du GRIP.

Proposé par Aube St-Amand

Appuyé par Guillaume Girard

AU

### **4. États financiers**

#### **4.1. Adoption des états financiers**

Il est proposé que le trésorier du GRIP fasse une présentation des états financiers 2015 du GRIP, suivie d'une période de questions de 5 minutes.

Proposé par Danny Colin

appuyé par Hélène Saby

AU

Il est proposé que les états financiers 2014-2015 du GRIP soient adoptés.

Proposé par Frédéric Rogenmoser

Appuyé par Vincent Dostaler

AU

#### **4.2. Nomination du ou de la vérificateur-trice**

Il est proposé que le vérificateur comptable, Amstutz Inc., soit reconduit comme vérificateur pour les états financiers 2015-2016.

Proposé par Frédéric Rogenmoser

Appuyé par Simon Duchesne

AU

### **5. Élections**

#### **5.1. Comité exécutif**

Il est proposé qu'une personne du comité exécutif présente les postes suivants:

Responsable général-e

Responsable au secrétariat

Responsable du trésor

Responsable à l'externe

Responsable à l'interne

Responsable aux communications

Responsable du personnel

Proposé par Danny Colin

Appuyé par Christian Labrecque

Il est proposé que les étudiant.e.s voulant se présenter sur un poste se présentent à l'assemblée.

Proposé par Marie-Ève Lamy

Appuyé par Christian Labrecque  
AU

Frédéric Rogenmoser se présente au poste de Responsable du trésor.  
Marhalt Landry se présente au poste Responsable du personnel.  
Danny Colin se présente au poste de Responsable général.  
Proposé-e-s par Christian Labrecque  
Appuyé-e-s par Maxence Valade  
AU

## **5.2. Conseil d'administration**

Il est proposé qu'une personne du conseil d'administration présente les postes suivants :

Représentant-e des comités (3 postes)  
Représentant-e du comité exécutif (2 postes)  
Représentant-e d'un groupe écologiste externe (1 poste)  
Représentant-e des membres d'une faculté (7 postes)

Proposé par Vincent Dostaler  
Appuyé par Christian Labrecque  
AU

Il est proposé que les personnes suivantes soient sur le CA:  
Vincent Dostaler, Christian Labrecque et Jean-Bernard Addor comme représentants des comités.  
Frédéric Rogenmoser et Danny Colin comme représentants du comité exécutif.  
Axtli Viau se propose comme représentant d'un groupe écologiste externe.  
François Fillion comme représentant étudiant de sciences humaines  
Miriam Ouertani comme représentante de la faculté des arts  
Marie-Dominik Langlois comme représentante de sciences politiques et droit  
Maryse Poisson comme représentante de la faculté des sciences

proposé-e-s par Aube St-Amand  
Appuyé-e-s par Vincent Dostaler  
AU

## **5.3. Comité d'attribution des subventions**

Il est proposé qu'une personne du comité d'attribution des subventions présente les tâches du comité.

Proposé par Marie-Ève Lamy  
Appuyé par Axtli Viau  
AU

Il est proposé que les personnes suivantes soient élues au CAS

Marie-Ève Lamy, François Fillion, Simon Duchesne, Christian Labrecque pour les 2 prochains mois remplacé par Alexandra Caron par la suite, et Frédéric Rogenmoser jusqu'à ce que Miriam Ouertani prenne la relève.  
Proposé-e-s par Danny Colin

Appuyé-e-s par Axtli Viau  
AU

## **6. Reconnaissance des comités**

Extrait des règlements généraux :

“Chaque année, tout comité doit être reconnu par consensus lors de l'Assemblée générale de vote. Si le consensus n'est pas atteint quant à l'acceptation d'un nouveau comité, une plénière de 15 minutes devra précéder un vote au deux tiers des membres présent-e-s à l'Assemblée.”

Il est proposé que chaque ancien comité puisse faire une présentation de maximum 2 minutes, que chaque nouveau comité puisse faire une présentation de maximum 5 minutes et que ces présentations soient suivies, s'il n'y a pas consensus, par une plénière de 15 minutes.

Proposé par Marhalt Landry  
Appuyé par Simon Duchesne  
AU

Il est proposé que les anciens comités (Aliments d'ici, Anarchives, CÉTACÉ, CELLUL, Cité sans frontières, CRAPAUD, Coordination, Éducation populaire, Médi@s libres, PASC, SOS Territoire) soient adoptés en bloc.

Proposé par Christian Labrecque  
Appuyé par Marhalt Landry  
AU

Il est proposé de demander aux gens voulant initier un nouveau comité de le présenter à l'assemblée et d'expliquer en quoi le comité ne rejoint pas un autre comité déjà existant.

Proposé par Marhalt Landry  
Appuyé par Axtli Viau  
AU

Il est proposé que le comité Stasis - groupe d'enquête sur le contemporain devienne un comité du GRIP.

Proposé par Vincent Dostaler  
Appuyé par Alexandra Caron  
AU

## **7. Politiques**

### **7.1. Politique de médiation**

Il est proposé que Geneviève Van Caloen puisse faire une présentation de maximum 5 minutes de la politique de médiation et que cette présentation soit suivie par une plénière de 10 minutes

Proposé par Jean-Bernard Addor  
Appuyé par Guillaume Girard

il est proposé que la politique de médiation soit adoptée de manière provisoire jusqu'à la prochaine AG d'élection où elle serait adoptée définitivement, modifiée ou rejetée.

Proposé par Christian Labrecque  
Appuyé Danny Colin  
AU

Il est proposé que le CE aide à la formation du comité de médiation.

Proposé par Christian Labrecque  
Appuyé par François Fillion  
Proposition mise en dépôt jusqu'à la prochaine AG

Il est proposé que les membres du comité de médiation soient élu-e-s au début de la prochaine AG et que les membres reçoivent les informations nécessaires avant l'AG.

Proposé par Marie-Ève Lamy  
Appuyé par Axtli Viau  
AU

## **7.2. Politique d'inclusion**

Il est proposé que Geneviève Van Caloen puisse faire une présentation de maximum 5 minutes de la politique d'inclusion et que cette présentation soit suivie par une plénière de 10 minutes

Proposé par Vincent Dostaler  
Appuyé par Axtli Viau  
AU

Il est proposé d'adopter la politique d'inclusion.

Proposé par Simon Duchesne  
Appuyé par Marie-Ève Lamy

Il y a une demande de recomptage du quorum, et constatation de perte du quorum

AG Fermée à 21h38, tous les points restant à l'AG sont mis en dépôt :

- 7.2. Politique d'inclusion
- 7.3. Politique d'embauche
- 7.4. Contrat de travail